

## PROJET RÉFÉRENT

# Programme Régional de la Forêt et du Bois en Provence Alpes Côte d'Azur : évaluation environnementale



## OBJET DE L'OPÉRATION

Suite à l'adoption du Programme National de la Forêt et du Bois en février 2017, ses orientations et ses objectifs sont adaptés au niveau régional grâce à un Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Le Cerema a accompagné la DRAAF et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'évaluation environnemental de ce plan-programme.

Le Cerema a réalisé le rapport environnemental qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale. Celle-ci est itérative. En effet, l'évaluation environnementale est menée parallèlement à la rédaction du PRFB afin d'aboutir à un document de gestion qui soit le plus respectueux possible de l'environnement .

Le contenu du rapport environnemental est prévu à l'article R.122-20 du Code de l'environnement. Ce dernier doit être abordé dans toutes ses composantes : biodiversité, paysages, qualité de l'air et de l'eau, climat, santé...

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

- Décrire le contenu du PRFB de la région PACA,
- Analyser l'articulation du PRFB avec des plans, schémas et programmes nationaux et régionaux avec lesquels il est en interaction,
- Elaborer un état initial de l'environnement à l'échelle de la région PACA et définir les enjeux de l'environnement,
- Evaluer les incidences potentielles négatives et positives du PRFB sur l'environnement et sur les sites Natura 2000 de la région PACA,

### CONTACT

✉ [relation-clients-paca@cerema.fr](mailto:relation-clients-paca@cerema.fr)

### THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Aménager avec la biodiversité

- Proposer des mesures pour éviter, réduire puis compenser les incidences potentielles négatives du PRFB sur l'environnement et les sites Natura 2000,
- Définir des indicateurs de suivi des mesures précédemment citées.
- Expliquer comment le contenu du PRFB a évolué afin de mieux prendre en compte l'environnement.
- Prendre en compte l'avis de l'Autorité Environnementale

## **LA RÉPONSE DU CEREMA**

Fort de son expérience en matière de d'évaluation environnementale, le Cerema s'est organisé en groupe de travail avec différentes Directions Territoriales (Centre-Est, Normandie-Centre, Sud-Ouest, Est, Nord-Picardie) afin d'échanger sur la méthodologie à mettre en oeuvre pour la rédaction du rapport environnemental.

L'évaluation environnementale étant une démarche itérative, le Cerema a collaboré avec la DRAAF PACA en participant à différents Comités rédactionnel du PRFB auxquels les acteurs de la forêt et de la filière bois étaient présents (région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, Communes forestières, CRPF, l'interprofession de la filière forêt-bois...). Ces échanges ont permis de discuter des mesures à intégrer au PRFB pour améliorer la prise en compte de l'environnement, au regard de l'analyse réalisée.

### **LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES**

DRAAF Paca  
132 Boulevard de Paris  
13003 Marseille

DRAAF PACA  
Région Sud-Provence Alpes Côte D'Azur

### **LE CALENDRIER**

2018 - 2020

### **PILOTE DU PROJET**

Cerema Méditerranée  
Mélanie GUIOT (AM), avec la participation de  
Séverine LAPORTHE (AM), Elodie  
KLESCZEWSKI (AM) et de Sylvie Di  
Benedetto (DAT/SPUL)

### **LE MONTANT**

69 K€